



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

26 MAI 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Greffelles

Réservé
au
Moniteur
belge



26070063

N° d'entreprise : 0849 298 841

Nom

(en entier) : **Matisse Belgique**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Hermann-Debroux 40-42, 1160 Audergem****Objet de l'acte : Changement de représentant permanent de l'administrateur - Procuration**

(Extrait des résolutions de l'administrateur unique du 21 mai 2026)

1. Prise de connaissance du changement de représentant permanent de l'administrateur unique

Matisse Holding SAS, société de droit français, dont le siège est établi à boulevard Pasteur 91-93, 7015 Paris (France) et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1026.016.510, administrateur unique de la Société, décide de remplacer Monsieur Matthieu POISSON par Monsieur Frédéric PAYET, élisant domicile au siège de la Société, en tant que représentant permanent, avec effet à partir du 17 mars 2026 et ce pour la durée restante de son mandat d'administrateur unique.

2. Procuration

L'administrateur unique décide de donner procuration à Ad-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, , avec droit de substitution, à qui il donne pleins et entier pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

AD-Ministerie BV
Représentée par
Adriaan de Leeuw
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).